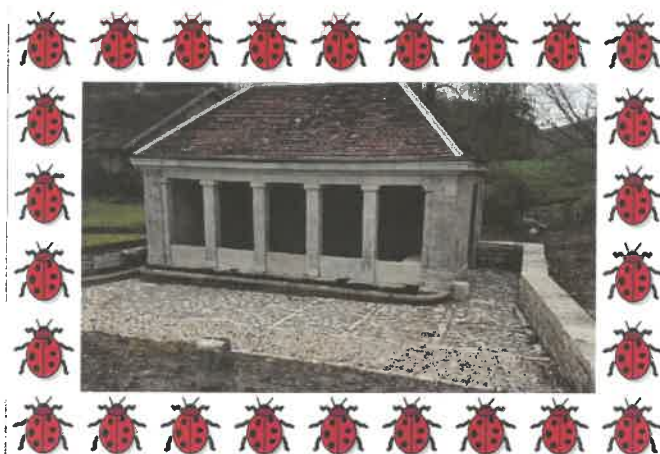


De fontaines en lavoirs De la Villedieu à Millaudon Mars 2026

N°89

Reflets de la vie municipale à Ruhans



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni à deux reprises :

Le 23 Janvier pour traiter des affaires courantes avec deux sujets majeurs tournant autour de la forêt et de l'avenir du bâtiment en ruine de La Villedieu.

Le 6 Mars pour examiner et voter le Compte Financier Unique 2025 de la Commune qui vous est présenté dans ses grandes lignes.

Avec la condamnation à la démolition prononcée par le Tribunal Correctionnel et confirmée par la Cour d'Appel nous pensions voir le bout du tunnel.

Hélas ce jugement n'est pas opposable au liquidateur judiciaire qui met en vente cet immeuble avec deux hypothèses possibles :

- *En l'absence d'acquéreur le bien tombe en « déshérence » ce qui veut dire qu'il tombera lentement mais sûrement en ruine avec tous les risques que cela représente.*
- *Il y a un ou des acquéreurs et on peut s'interroger sur la fiabilité du projet qui sera mis en place vu l'état du bâtiment.*

Cette situation a amené le Conseil Municipal à faire une proposition de rachat mais à un coût moindre que l'estimation notariale pour tenir compte des frais qu'engendreront la démolition du bâtiment et l'évacuation des déblais.

La décision finale est entre les mains du juge qui liquidera la Société DJO BAT et répartira les maigres actifs aux créanciers.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

1/ Ferme de La Villedieu	2
2/ Forêt.....	2
3/ Défense Incendie	2
4/ Convention SPA Gray.....	3
5/ Convention Complémentaire santé.....	3
6/ Eclairage public.....	3
7/ Haute-Saône Numérique.....	3
8/ Travaux du pont.....	3
9/ Questions diverses	4
10/ Faits marquants Compte Financier Unique 2025	5-6



1/ Ferme de La Villedieu

2/ Forêt

- Rattachement au régime forestier
- Assiette des coupes 2026
- Dégagement arbres fruitiers sauvages



3/ Défense incendie



1/ Ferme de La Villedieu

La procédure de liquidation judiciaire de la Société DJO BAT arrive à son terme. Le liquidateur judiciaire va donc soumettre au Tribunal la vente du bien qui a été évalué par un notaire à une valeur d'environ 35 000 €.

Le Conseil m'a donc demandé de transmettre au liquidateur une offre à hauteur de 20 000 €, soit le prix d'estimation moins les coûts des travaux pour la démolition.

Nous devrions être fixés d'ici un mois ou deux, en sachant que s'il y a des offres nettement supérieures nous ne nous alignerons pas.

2/ Forêt

- **Rattachement au régime forestier.** La parcelle A22 acquise par la Commune à un propriétaire privé n'avait pas fait l'objet à ce jour d'une demande de rattachement au régime forestier géré par l'ONF, le Conseil a donc décidé de faire la démarche de rattachement.
- **Assiette des coupes 2026.** Avec pas mal de retard le Conseil a enfin pu valider le programme élaboré par l'ONF avec des petites modifications : la parcelle 37 passe en vente amiable, et il est rajouté la partie vallonnée des parcelles 34 et 35.

Nous avons établi un contact avec une entreprise de bucheronnage qui serait intéressée par l'achat de ces parcelles.

Ce programme sera présenté lors d'une réunion fin mars avec les affouagistes où sera également remis le nouveau règlement d'affouage actualisé et si possible les billets de bois. Cette attribution a pris du retard cette année en raison d'une part des conditions climatiques peu propices au travail en forêt et aussi aux défaillances du bûcheron qui devait intervenir. Après plusieurs relances par l'ONF et mes soins, j'ai dû lui adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception pour le mettre en demeure. Il est intervenu mais il reste encore quelques arbres dans le revers de la 38 inaccessibles pour l'instant et les coupes 3 et 14.

Dès que l'abattage sera terminé nous pourrions marquer les houppiers pour permettre l'attribution des lots.

- **Le Conseil a validé le devis de 800 € pour le dégagement des arbres fruitiers sauvages** plantés en lien avec la fédération de chasse dans le cadre de la défense de la biodiversité.
- **Le Conseil avait approuvé le programme de travaux forestiers, deux devis ont été établis : l'ONF a fait une offre pour un montant de 8 080 € HT, Forêt Eco Bourgogne Franche-Comté a fait une offre à 6 614.50 € HT. Le Conseil a donc décidé de retenir la proposition moins chère qui intègre des travaux de broyage supplémentaires dans la coupe 12.**

3/ Défense incendie – Etude d'une solution pour le site de Millaudon.

Après étude des solutions possibles, c'est la solution d'implantation d'une bache aérienne de 120 m³ qui a été retenue. Elle devrait être implantée sur une partie plane dans la forêt à côté du chemin jouxtant le lavoir. Un dossier de défrichage va être établi en liaison avec l'ONF une fois que l'implantation précise définitive sera acceptée par les Services du SDIS. Une réunion d'information sera programmée avec les habitants de Millaudon, ces travaux ne seront réalisés qu'en 2027, l'Etat et le Département seront sollicités pour participer au financement de ces travaux.

4/ Convention S.P.A. GRAY

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer le renouvellement de la convention fourrière pour les années de 2026 à 2030 avec la SPA de Gray. Le montant payé par la Commune est de 1 € par habitant.

5/ Convention Complémentaire « Santé »

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a passé une nouvelle convention de protection sociale complémentaire du personnel auquel la commune a souhaité adhérer.

Cette adhésion ayant été validée le Conseil a donc décidé la prise en charge d'une participation financière de 15 € par mois et prévoit les crédits au budget.

6/ Eclairage public

Le dossier qui avait été déposé auprès du SIED pour passer en LED l'éclairage public et installer de nouvelles horloges astronomiques en dehors de la Mairie a été retenu.

Le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à 27 554.54 €, montant sur lequel nous avons obtenu une subvention de 80% soit 18 369.69 €. Le reste à charge prévisionnel de la Commune serait donc de 9 184.85 € sur lesquels il sera récupéré 4 520.05 € de FCTVA, ce qui représenterait un solde net de 4 664.80 €.

7/ Haute-Saône Numérique qui a déployé la fibre sur le département propose maintenant sur une plateforme appelée GEOTER un certain nombre d'applications et de services au bénéfice des Collectivités comme par exemple un module consacré au foncier et à l'urbanisme qui permet d'avoir accès aux plans, fiches cadastrales avec historique des propriétaires et ventes, valeurs foncières et réglementation sur l'urbanisme.

Le Conseil a décidé de valider l'adhésion à cette plateforme pour un coût de 150 € à l'année.

8/ Travaux du pont

Une première réunion de lancement a eu lieu avec l'entreprise retenue et Ingénierie 70, les travaux devraient débuter en Juin pour 8 à 12 semaines en fonction des conditions climatiques. Avant le début effectif des travaux un constat d'huissier sera établi pour l'état des lieux et une pêche électrique devra être réalisée avant l'implantation des batardeaux pour canaliser La Quenoche. La passerelle piéton sera réalisée sur le côté gauche (côté Millaudon) et un passage piéton sera matérialisé à l'entrée du pont.



4/ Convention S.P.A.
GRAY



5/ Convention Complémentaire « Santé »
du personnel

6/ Eclairage public

7/ Haute-Saône Numérique

8/ Travaux du pont





9/ Questions diverses

- Protect'Envi

9/ Questions diverses

La Commune a déjà été confrontée à deux ou trois reprises à des dépôts sauvages importants, et il y a hélas assez régulièrement des petits dépôts de déchets (sacs poubelles) sur notre territoire.

Lors d'un précédent Conseil, nous avons déjà instauré un système d'amendes.

La Commune vient d'adhérer à un nouveau dispositif mis en place nationalement par la Gendarmerie Nationale qui s'appelle Protect'Envi.

À l'heure actuelle en cas de dépôt sauvage, il fallait un dépôt de plainte avec une procédure judiciaire qui aboutissait souvent à un classement sans suite, les tribunaux n'ayant pas le temps d'instruire ce type de dossiers.

Avec Protect'Envi, il est possible de mettre en œuvre une procédure administrative à l'initiative du Maire qui est rapide avec de fortes sanctions jusqu'à 150 000 € d'amendes recouvrées directement par la Commune à son profit et qui bénéficie de l'appui d'une cellule au niveau national pour lancer les démarches.

Cette expérience qui regroupe actuellement 100 communes au niveau national doit faire l'objet d'un suivi en vue de sa généralisation.





COMMUNICATION : Ruhans

Finances Communales 2025



Le Compte Financier Unique

La clôture de l'année 2025 est la première réalisée sous la forme du Compte Financier Unique qui est généralisé en 2026 à l'ensemble des communes et qui remplace donc le compte administratif tenu par la commune et le compte de gestion tenu en parallèle par les services fiscaux.

Faits marquants du Compte Financier Unique 2025

- La section de fonctionnement est en excédent de 11 724 euros.
- Les subventions obtenues en 2025 pour les travaux du pont permettront de largement équilibrer la section d'investissement.
- La situation financière de la Commune est saine avec un excédent global de 151 000 € qui permettra d'éviter le recours à l'emprunt pour financer les travaux.

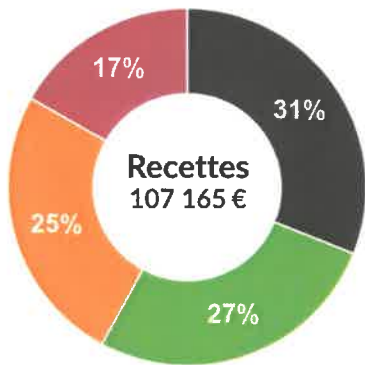
FINANCES COMMUNALES : BILAN DE L'ANNÉE 2025

Résultats du Compte Financier Unique : Ruhans

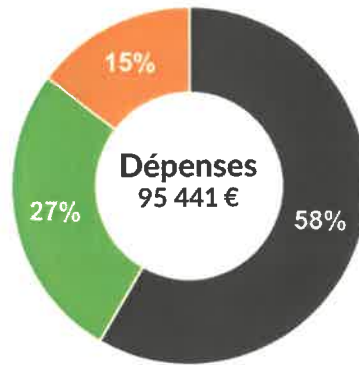
En fonctionnement l'exercice dégage un excédent de 11 724,32 euros inférieur à l'année précédente en raison de recettes de bois moins importantes et de l'augmentation subie d'un certain nombre de dépenses comme les assurances, l'entretien de la voirie et des bâtiments publics. La situation financière globale de la commune reste bonne avec un excédent global de plus de 151 000 euros.

Compte Financier Unique 2025

Fonctionnement

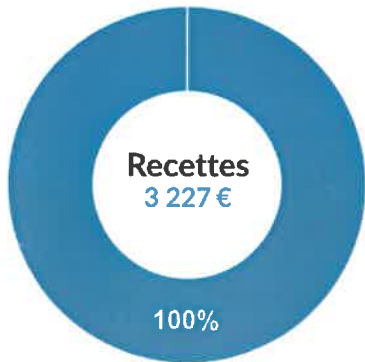


Impôts et taxes :	33 243 €
Produits des services :	28 802 €
Dotations et participations :	27 171 €
Autres recettes réelles :	17 949 €

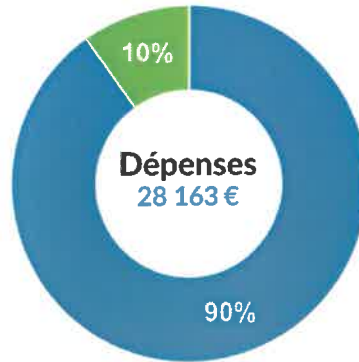


Charges générales :	55 715 €
Charges gestion courante :	25 746 €
Charges de personnel :	13 980 €

Investissement



Dotations et subventions :	3 227 €
----------------------------	---------



Dépenses d'équipement :	25 413 €
Remboursement du capital :	2 750 €

Les résultats du CFU 2025

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	107 165 €	95 441 €
	Invest	3 227 €	28 163 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	60 057 €	0 €
	Invest	104 342 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		274 792 €	123 605 €
Résultat de clôture de l'exercice		151 187 €	
RàR reportés en 2026	Invest	54 836 €	210 682 €
Totaux cumulés		329 628 €	334 287 €
Résultat financier définitif		-4 659 €	

- ▶ Le résultat définitif négatif n'est pas réel.
- ▶ Les subventions obtenues pour le pont en 2025 n'apparaissent pas .
- ▶ Avec 118 000 € de subventions , le solde positif est de plus de 113 000.


Réalisation des investissements
10%


Capacité de désendettement
2.58 ans